



DOSSIER DE PRESSE

Le déconfinement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vendredi 8 mai 2020



Dès le lundi 11 mai, la vie sociale reprendra progressivement son cours.

Le confinement a été, d'un point de vue épidémiologique, très efficace. Il a permis de ralentir la circulation du virus sur notre territoire de manière significative. Le déconfinement entraînera mécaniquement une hausse des contacts au sein de la société : il faut donc accompagner ce déconfinement pour réduire au maximum les risques de contamination.

La stratégie de déconfinement repose sur deux piliers :

- le respect strict des gestes barrières et des recommandations sanitaires dans le cadre d'une réouverture progressive des activités économiques et sociales ;
- l'instauration d'une stratégie offensive d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades.

Cela conduit à :

- organiser le dépistage de toute personne présentant les symptômes du Covid-19, et de toute personne identifiée comme ayant été en contact rapproché avec une personne contaminée ;
- mettre en œuvre un dispositif de suivi des personnes dites « contacts » pour identifier le plus rapidement possible les personnes infectées ;
- engager le plus précocement la prise en charge des cas confirmés et des cas contacts identifiés.

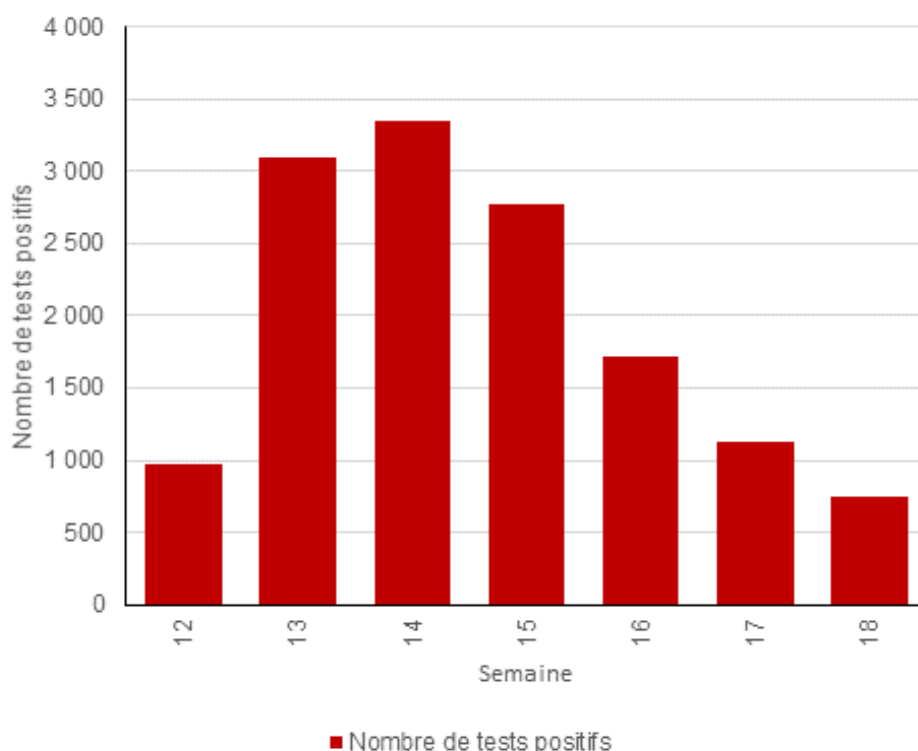
Plan de déconfinement

Quelle organisation de la vie quotidienne ?

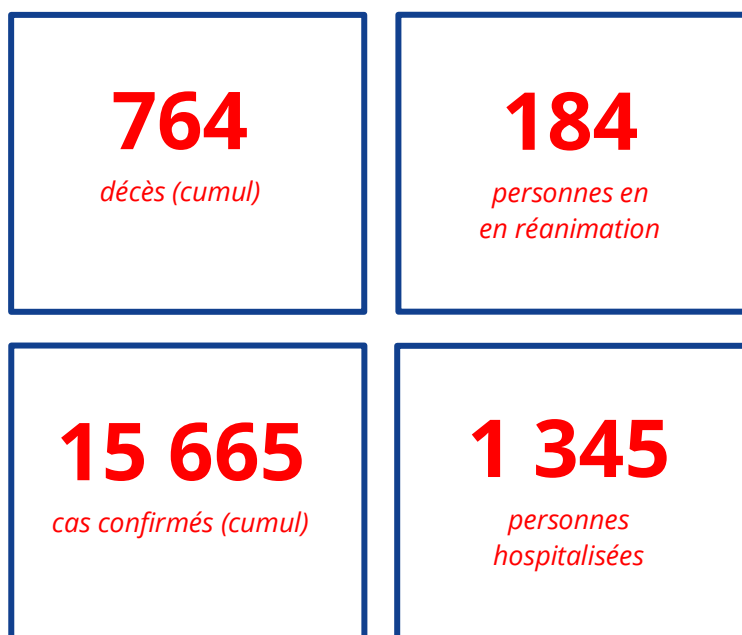


La situation de l'épidémie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

○ L'évolution de l'épidémie dans notre région



○ Les chiffres clés (au 7 mai)



Nous mettons ces chiffres à jour quotidiennement sur notre site internet.

PROTÉGER

Gestes barrières : poursuivons nos efforts !

Parce que, dès lundi 11 mai, les contacts se feront de plus en plus fréquents, il est important que chacun continue à respecter les gestes barrières élémentaires pour en faire des réflexes dans leur vie quotidienne.



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

PROTÉGER

Les masques

Les occasions de contact augmentant à nouveau à partir du début du déconfinement, le respect des gestes barrières et de distanciation physique prendra encore plus d'importance.

Le port du masque s'imposera dans certaines situations.

Aujourd'hui, la France reçoit près de 100 millions de masques sanitaires chaque semaine, et elle recevra chaque semaine également près de 20 millions de masques grand publics lavables à partir de mai.

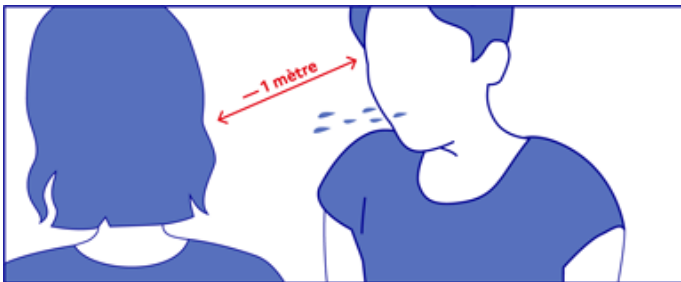
L'Etat, les collectivités, les entreprises, l'initiative privée, seront complémentaires :

- ✓ des masques jetables ou lavables seront vendus dans les pharmacies et en grande distribution ;
- ✓ les entreprises sont invitées à équiper leurs salariés de masques lorsque cela sera justifié par leurs situations de travail ;
- ✓ les personnels de l'Etat et des collectivités locales seront également équipés, et les préfets disposeront d'une enveloppe pour soutenir, avec les départements et les régions, les plus petites collectivités ou les publics non couverts ;
- ✓ des masques seront fournis aux personnels de l'Education nationale et des masques seront mis à disposition des enfants scolarisés et des collégiens ;
- ✓ la Poste va mettre en place une plateforme d'e-commerce pour assurer la distribution de plusieurs millions de masques grand public aux TPE-PME et aux indépendants ;
- ✓ les particuliers sont incités à se confectionner eux-mêmes des masques, selon les conditions recommandées par l'AFNOR et l'ANSM.

Des mesures de soutien à l'achat de masques sont mises en place :

- l'Etat prendra en charge 50% du coût des masques grand public achetés à partir du 28 avril par les collectivités locales, dans la limite d'un prix de référence ;
- une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables sera destinée aux citoyens les plus précaires, via les CCAS et les acteurs associatifs.

Comment se transmet le virus ?



1

Face à face pendant **au moins 15 minutes**

2

Par la projection de **gouttelettes**

Protégeons-nous, portons tous des masques



TESTER

La stratégie de dépistage

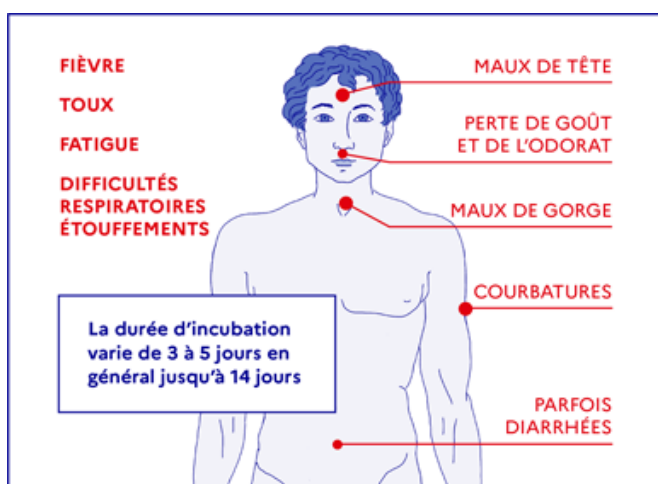
Le Gouvernement met tout en œuvre pour rendre l'accès aux tests facile et rapide, pour toute personne présentant des symptômes et pour les personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées : il mobilise notamment tous les acteurs avec un objectif de 700 000 personnes testées par semaine d'ici le 11 mai.

CE QUI CHANGE A PARTIR DU 11 MAI : TOUTES LES PERSONNES AVEC SYMPTOMES POURRONT ÊTRE TESTÉES.

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur invite les personnes qui présentent les symptômes du Covid-19 à contacter leur médecin traitant pour se faire prescrire un test RT-PCR. Ces tests permettront d'identifier rapidement les personnes malades et leurs contacts.

Un test pourra se faire dans tout type de laboratoire, public ou privé.

Consultez ici la liste (actualisée régulièrement) des laboratoires réalisant les dépistages Covid-19



Les tests RT-PCR seront remboursés à 100% par l'Assurance maladie.

TESTER

Le suivi des cas contacts

Si une personne est testée positive, un travail d'identification sera engagé et tous ceux qui auront eu un contact rapproché avec elle seront testés et invités à s'isoler si elles sont positives.

A partir du 11 mai, le dispositif de « contact tracing », à savoir de détection des cas contacts, aura un rôle majeur dans la lutte contre la propagation du virus sur notre territoire.

L'identification de ces cas contacts sera assurée par :

- ✓ les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes notamment) mobilisés en première ligne pour la recherche des cas contacts dans la cellule familiale ;
- ✓ les équipes de l'Assurance maladie qui constitueront des brigades dans chaque département. Elles seront chargées d'identifier les cas contacts au-delà de la cellule familiale, de les appeler et de les inviter à se faire tester en vue d'un éventuel isolement.

Les médecins généralistes seront les premiers maillons du dispositif. Ils auront à rechercher et à signaler à l'Assurance Maladie les personnes avec lesquelles leur patient symptomatique aura été en contact afin d'aider à leur identification. Il s'agira en premier lieu des personnes résidant au domicile du patient, mais aussi des personnes ayant eu un contact avec lui dans les 48 heures précédant l'apparition de ses premiers symptômes.

CORONAVIRUS

2 types de tests

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

TESTS DIAGNOSTIQUES VIROLOGIQUES (RT-PCR)

→ Principe du test

Détecter la présence du virus

Suis-je aujourd'hui infecté ?



→ Objectif

CASSER LA CHAÎNE DE TRANSMISSION

Diagnostiquer les malades pour les isoler individuellement

→ Population concernée

- Toute personne **présentant des symptômes**
- Toute personne **ayant été en contact étroit avec une personne malade**

→ Prélèvement



- **Sur prescription médicale uniquement**
- Prélèvement par un professionnel de santé

TESTS SÉROLOGIQUES

→ Principe du test

Détecter la présence d'anticorps

Ai-je été un jour en contact avec le virus ?

DOUBLE INCERTITUDE À CE STADE

La **fiabilité** des tests actuels

- De nombreux tests auraient une trop faible spécificité (trop de faux positifs) ou une trop faible sensibilité (trop de faux négatifs)

- Tests en cours d'évaluation

Le caractère **immunisant** du virus

- La présence d'anticorps pourrait ne pas protéger systématiquement contre une nouvelle infection

- Études scientifiques en cours

DÉPLOIEMENT MASSIF : 500 000 TESTS RÉALISÉS PAR SEMAINE AU 11 MAI

EN PHASE DE VALIDATION

ISOLER

Le suivi des cas contacts

La réussite de la stratégie d'isolement des personnes positives et de leurs contacts est essentielle pour « casser » les chaînes de contamination du Covid-19.

Si une personne est testée positive, elle devra respecter un isolement jusqu'à la guérison, c'est-à-dire 2 jours après la fin des symptômes. Les personnes contacts à risque devront, quant à elles, s'isoler pendant 14 jours après la dernière exposition avec le cas confirmé.

Cet isolement doit être réalisé au domicile, qui constitue le lieu privilégié de prise en charge.

Le médecin traitant prenant en charge les patients évaluera la situation du patient et de ses contacts au sein du foyer. Si, pour diverses raisons, l'isolement à domicile présente des difficultés particulières, il pourra alors se voir proposer d'effectuer cet isolement hors du domicile, dans des lieux dédiés. La présence au domicile de personnes fragiles, la taille du logement, peuvent être des cas justifiant un tel isolement.

La mise en place des lieux d'isolement relève de la responsabilité du préfet de département et repose sur la coopération entre celui-ci et le directeur général de l'ARS.

ET AUSSI...

Continuez à vous soigner !

Même pendant cette période d'épidémie de Covid 19, il est important de rester en bonne santé et de se soigner si nécessaire.

Que vous soyez atteint d'une maladie chronique (diabète, obésité, hypertension, cancer...), que vous souffriez d'une addiction, d'un trouble psychique, que vous ayez besoin de mettre à jour vos vaccinations et celles de vos enfants, d'un suivi de votre grossesse, ou si tout autre problème de santé vous préoccupe...continuez à consulter votre médecin !

Face à l'épidémie, tous les professionnels de santé (médecins traitants, kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers libéraux, orthophonistes, pédicures podologues, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, diététiciens...) se sont organisés pour vous accueillir et vous soigner sans risque pour votre santé.

Un premier contact peut être établi par téléphone puis, si nécessaire, par rendez-vous ou téléconsultation. Des mesures d'hygiène sont appliquées par chaque professionnel conformément aux recommandations sanitaires.

Pour vous protéger et protéger les autres, munissez-vous d'un masque.

A RETENIR

5 infos clés



La situation s'améliore dans notre région grâce à la mobilisation de chacun !



#TousMobilisés

Il est important de continuer à respecter les gestes barrières après le 11 mai.



Les personnes qui ont des symptômes du Covid-19 doivent se faire tester en se rendant chez leur médecin traitant pour bénéficier d'une prescription.



Une mise à l'isolement sera proposée aux personnes malades.



Il ne faut pas hésiter à aller chez son médecin traitant pour se soigner. Il peut être dangereux de ne pas consulter en présence de symptômes.

Téléchargez
tous les visuels ici

